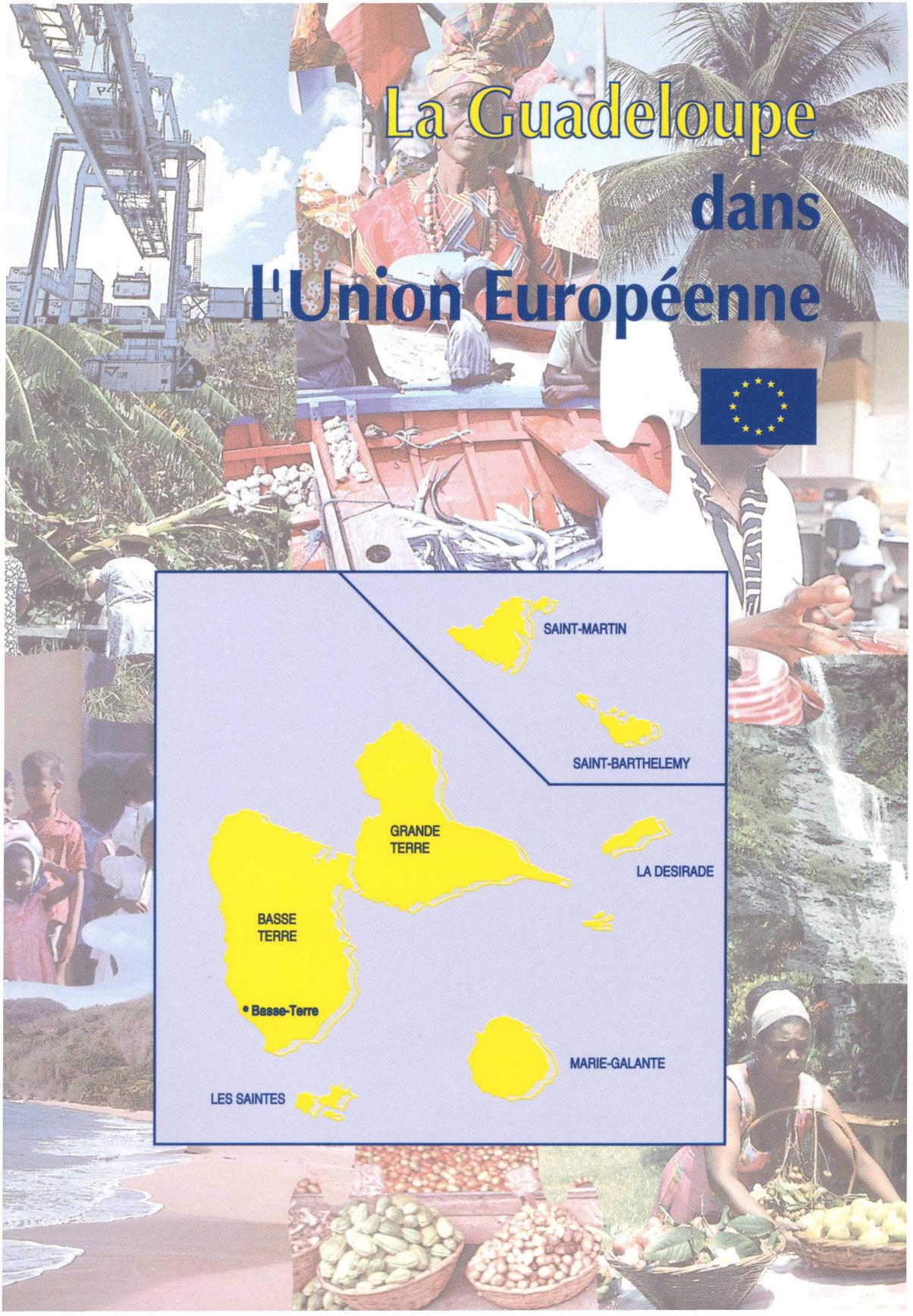
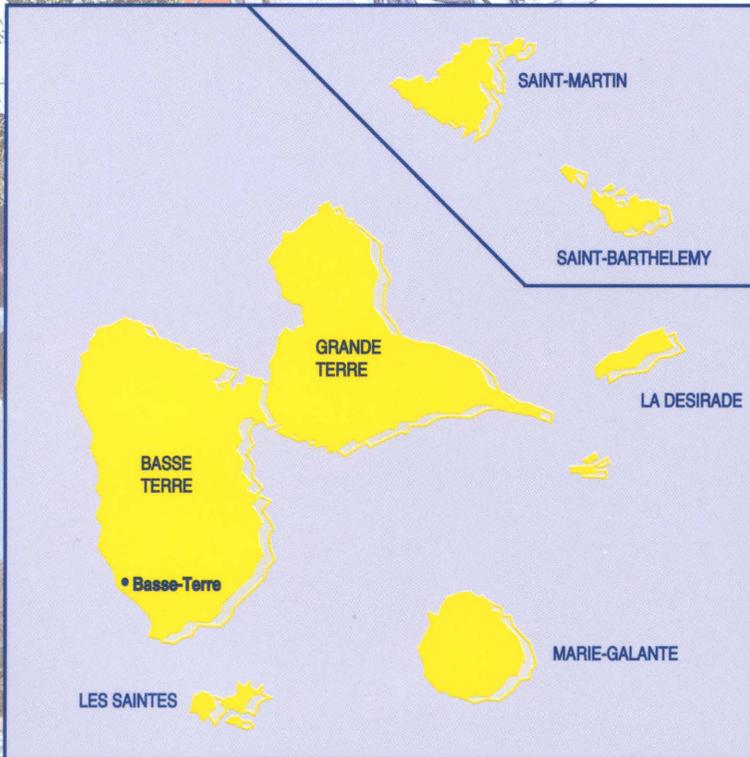


# La Guadeloupe dans l'Union Européenne



# **BROCHURE RÉGIONALE CONÇUE ET RÉALISÉE PAR LE BUREAU DE REPRÉSENTATION EN FRANCE DE LA COMMISSION EUROPÉENNE.**

Ont participé à la rédaction :

- Jean-Pierre Bove
- Franck de Bondt
- Didier Husson
- Jean-Louis Mathieu,
- Alain Mesplier

Sous la coordination de Marie-Thérèse Bartholomé, assistée de Valérie Lambert.

Nous remercions chaleureusement de leur coopération :

- Le Ministère des DOM-TOM
- La Délégation à l'Aménagement du Territoire et à l'Action Régionale
- Le Conseil Régional de Guadeloupe
- Au sein de la Préfecture de région Guadeloupe, les représentants du Secrétariat Général aux Affaires Régionales
- La Direction Nationale de Statistique du Commerce Extérieur (Toulouse)
- Les Délégations Régionales du Fonds Social Européen.

## **CRÉDITS PHOTOS :**

Couverture : Ministère des DOM-TOM/ *P. Caillaud*, Ministère des DOM-TOM, CCE.

Brochure : p.3 CCE, p.6 dessin de *L. Koechlin*, p.7 Campagne, Campagne/*Nicole Lejeune*, p.11 Campagne, Campagne/*Berteau*, p.12 Campagne, Campagne/*Girardel*, p.13 Campagne, Campagne/*Veron*, p.14, Ministère des DOM-TOM.

Reproduction autorisée, sauf à des fins commerciales, moyennant mention de la source.

Editeur : OPOCE, Luxembourg, 1994

Bureau de Représentation en France de la Commission européenne,  
288, boulevard Saint-Germain, 75007 Paris.

---

# SOMMAIRE

<b>Les politiques régionales de l'Union européenne</b>	<b>2</b>
<b>La Guadeloupe, région d'Europe</b>	<b>7</b>
<b>Le soutien de l'Union européenne</b>	<b>9</b>
- La nouvelle donne pour 1994-1999	
- 1,4 milliard de francs pour la Guadeloupe entre 1989 et 1993	
<b>La participation aux autres politiques européennes</b>	<b>14</b>
- Education et formation	
- Recherche-Développement	
- Réduire les effets de l'éloignement et de l'insularité	
<b>Perspectives pour 1994-1999</b>	<b>15</b>
<b>Glossaire</b>	<b>16</b>
<b>et adresses utiles</b>	

Rassemblant douze Etats et plus de 340 millions d'habitants, l'Union européenne est riche d'une grande diversité régionale, héritée de son histoire et de sa géographie, et cela d'autant plus qu'elle ne se limite pas au "vieux continent" mais s'étend également au-delà des océans. Multiples par leurs populations, leurs activités et leurs paysages, les régions de l'Union européenne le sont également par leur niveau de développement. Cette diversité s'est accrue au fil des élargissements de la Communauté européenne avec l'adhésion de pays au niveau de vie souvent inférieur.

Avec la perspective du marché intérieur européen puis de l'union économique et moné-

taire qui doit mener à la monnaie unique, la Communauté européenne a décidé d'accroître ses efforts en faveur des régions qui connaissent des difficultés économiques et sociales, en les aidant à rattraper leur retard de développement ou à surmonter des problèmes de conversion économique. A cet effet, **63 milliards d'écus** (1 écu = 6,66 francs) ont été mobilisés entre **1988 et 1993** pour les politiques régionales. Le soutien a été encore renforcé à la suite de la signature du Traité sur l'Union européenne qui a confirmé la priorité donnée à la politique de **cohésion économique et sociale**. Ainsi, **141 milliards d'écus** seront consacrés à cette politique entre **1994 et 1999**.

## LA COHÉSION DE L'UNION

### OBJECTIF MAJEUR DE LA CONSTRUCTION EUROPÉENNE

Pour répondre aux déséquilibres régionaux, l'Union s'est fixé trois principaux objectifs :

- **l'aide aux régions en retard de développement (Objectif 1)** représente un "investissement" de 96 milliards d'écus (1994-1999). Les régions concernées, qui regroupent 27% de la population de l'Union, sont surtout celles de la périphérie : les 2/3 de l'Espagne, l'Italie du Sud, la Grèce, le Portugal, l'Irlande et l'Irlande du Nord, les nouveaux Länder allemands. Pour la France, trois arrondissements du Hainaut (Nord), la Corse, la Guadeloupe, la Guyane, la Martinique et la Réunion bénéficient de crédits de plus de 15 milliards de francs.
- **l'aide à la reconversion des régions touchées par le déclin industriel (Objectif 2)**. Ces régions, qui rassemblent près de 17% de la population de l'Union, recevront 15,3 milliards d'écus (1994-1999). Les ter-

ritoires des 19 régions françaises concernées représentent 26% de la population nationale et bénéficient de quelque 12 milliards de francs pour la première phase de trois ans.

- **l'aide à la préservation et au développement des zones rurales fragiles ou dépeuplées (Objectif 5b)** s'élève à 6,3 milliards d'écus (1994-1999). Les régions bénéficiaires rassemblent 8% de la population de l'Union européenne mais 17% de la population française. En France, 18 régions sont éligibles pour environ 15 milliards de francs.

Au total, près de la moitié du territoire de la France bénéficie d'aides communautaires au titre des trois objectifs cités. En outre, trois autres objectifs (3, 4 et 5a) sont applicables à la totalité du territoire (cf tableau page 4). Globalement, la dotation des différentes politiques régionales s'élève à plus de 100 milliards de francs de 1994 à 1999, auxquels s'ajoutent les contreparties financières nationales de l'Etat et des Collectivités territoriales, soit, au total, près de 200 milliards de francs.

\* Pour les chiffres cités dans ce document, la valeur de l'écu est de 6,6 francs



- **le développement rural** : LEADER (1,4 milliard d'écus),
- **la conversion des industries en difficulté ou en déclin** : KONVER pour l'armement, RETEX pour les zones textiles, RESIDER pour les zones sidérurgiques et RECHAR pour les bassins houillers (2,3 milliards d'écus).

Par ailleurs, quatre nouvelles initiatives ont été créées.

- **aide à l'industrie de la pêche** : PESCA (250 millions d'écus),
- **emploi et mutation industrielle** : ADAPT (1,4 milliard d'écus),
- **emploi et ressources humaines** : EMPLOYMENT intègrera NOW, HORIZON et YOUTHSTART pour l'emploi des jeunes (600 millions d'écus),
- **aide aux quartiers défavorisés** : URBAN (1,4 milliard d'écus),
- **amélioration de la compétitivité des entreprises** : PME (1 milliard d'écus).

Sont principalement concernées les régions éligibles aux objectifs 1, 2 et 5b avec une dotation européenne de **11,25 milliards d'écus pour 1994-1999**.

## LES PROGRAMMES D'INITIATIVE COMMUNAUTAIRE

Pour appuyer l'effort de développement des régions, l'Union européenne dispose également de **programmes d'initiative communautaire (PIC)**. Ces programmes sont adoptés à l'initiative de la Commission européenne et viennent en appui de chacun des objectifs. Les PIC proposés pour la période 1994-1999 ont tous en commun d'œuvrer pour favoriser l'emploi, et cela par des biais différents tels l'innovation, la coopération, l'échange d'expérience etc.

Ces programmes sont désormais regroupés autour de neuf domaines d'intervention :

- **la coopération entre régions transfrontalières** : INTERREG qui intègre REGEN (2,9 milliards d'écus),
- **l'aide aux régions périphériques** : REGIS ainsi que POSÉIDOM, POSÉICAN...(600 millions d'écus),

## LA SPECIFICITE DES DEPARTEMENTS D'OUTRE-MER

Au sein de ce dispositif d'aide aux régions d'Europe, les DOM bénéficient de programmes particuliers. En effet, ces régions, les plus éloignées du continent européen, sont placées dans un environnement manifestement spécifique par rapport au reste de la Communauté : éloignement, insularité, manque de ressources naturelles sont les maître-mots de leurs contraintes de développement.

L'intervention de la Communauté vise donc à assurer une contribution optimale des politiques communautaires tout en respectant ces particularismes.

En plus de l'objectif 1 et des PIC, le programme d'action POSÉIDOM a suivi, depuis son adoption en 1989, une approche adaptée aux régions ultrapériphériques : favoriser le développement tout en

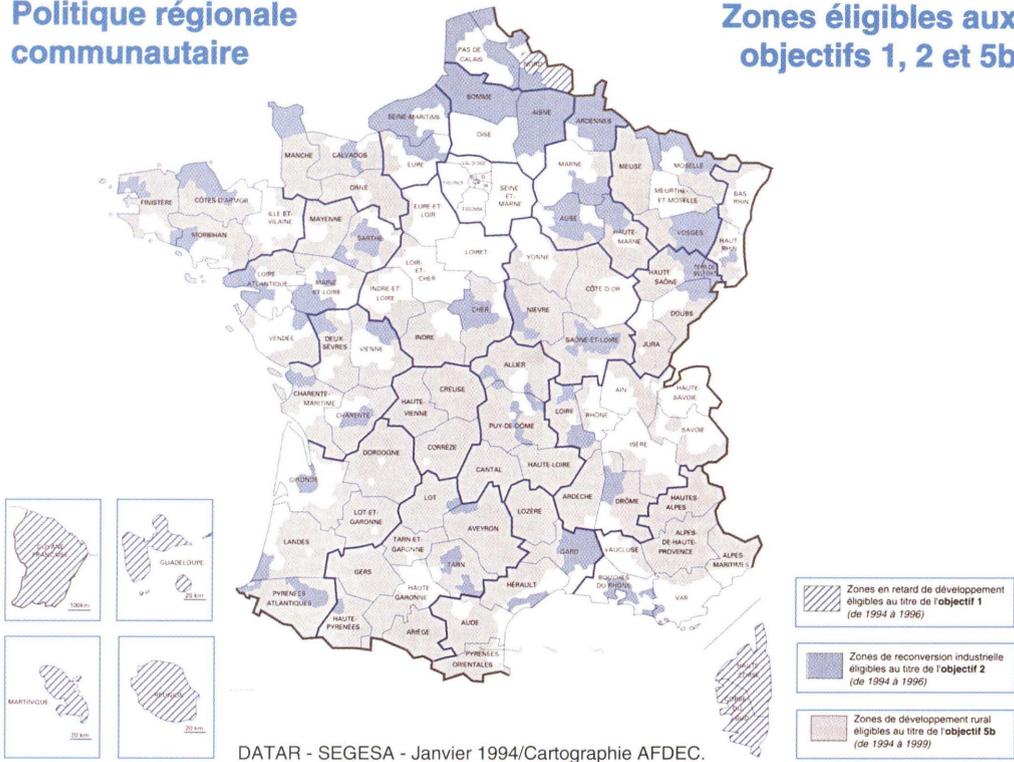
OBJECTIFS	MISSIONS	TERRITOIRES CONCERNES EN FRANCE	DOTATIONS FRANCE 1994 FSE, FEOGA, FEDER, IFOP	CRITÈRES D'INTERVENTION
Objectif 1	Développement et ajustement structurel des zones en retard de développement	Territoires du Hainault, de la Corse, de la Guadeloupe, de la Martinique, de la Guyane, de la Réunion	15 mds ff 2 % dotation globale FERDER, FSE, FEOGA 1994-99	Régions avec PIB inférieur à 75 % de la moyenne communautaire
Objectif 2	Reconversion des régions gravement affectées par le déclin industriel	Tout ou partie du territoire de 19 régions <sup>1</sup>	12 mds ff 25 % dotation globale FEDER, FSE 1994-96/1997-99	3 critères cumulatifs <sup>3</sup> taux de chômage élevé fort taux emploi industriel déclin emploi industriel
Objectif 3	chômage de longue durée et insertion professionnelle des jeunes et des personnes exposées à l'exclusion du marché du travail	Ensemble du territoire	20 mds ff FSE 1994-99	
Objectif 4	Adaptation des travailleurs aux mutations industrielles et à l'évolution des systèmes de production	Ensemble du territoire		
Objectif 5a	L'adaptation des structures agricoles dans le cadre de la politique agricole commune	Ensemble du territoire	11 mds ff FEOGA, IFOP 1994-99	
Objectif 5b	Développement et ajustement structurel des zones rurales	Tout ou partie du territoire de 18 régions <sup>2</sup>	15 mds ff 36 % dotation globale FERDER, FSE, FEOGA 1994-99	2 des 3 critères suivants : taux élevé emploi agricole bas revenu agricole faible densité population tendance au dépeuplement

**1 Régions concernées par l'objectif 2 :** Alsace, Aquitaine, Auvergne, Bourgogne, Bretagne, Centre, Champagne-Ardenne, Franche-Comté, Languedoc-Roussillon, Lorraine, Midi-Pyrénées, Nord-Pas-de-Calais, Basse-Normandie, Haute-Normandie, Picardie, Poitou-Charentes, Provence-Alpes-Côte d'Azur, Rhône-Alpes.

**2 Régions concernées par l'objectif 5b :** Alsace, Aquitaine, Auvergne, Bourgogne, Bretagne, Centre, Champagne-Ardenne, Franche-Comté, Languedoc-Roussillon, Limousin, Lorraine, Midi-Pyrénées, Basse-Normandie, Haute-Normandie, Pays de Loire, Poitou-Charentes, Provence-Alpes-Côte d'Azur, Rhône-Alpes.

**3** l'ensemble de ces critères statistiques déterminant l'intervention des fonds structurels sont comparés à une moyenne communautaire.

**4** FEDER, FEOGA, FSE, IFOP : voir glossaire.



respectant les spécificités locales. A ce titre, les DOM ont bénéficié du maintien, à certaines conditions, de l'octroi de mer, d'une fiscalité de faveur pour le rhum local, d'un régime spécifique de TVA, de l'exemption du nouveau régime d'accises applicables depuis le 1er janvier 1993.

## DES ACTIONS MENÉES EN ÉTROITE CONCER-TATION

Le Conseil de l'Union européenne (où siègent les représentants des Etats) a adopté en juillet 1993, en accord avec le Parlement européen, les règles qui régiront l'intervention des fonds structurels pour 1994-1999. Cette intervention se fera par le biais de programmes régionaux ou nationaux selon les objectifs concernés.

Les programmes sont adoptés par la Commission européenne, pour les objectifs 1, 2 et 5b en concertation avec les Etats membres et sur proposition de la préfecture de région et des collectivités. Leur réalisation est ensuite assurée par les Préfets de région, en partenariat avec les collectivités, les autorités nationales et la Commission.

Par ailleurs, grâce au Traité de Maastricht, les régions peuvent désormais se faire directe-

ment entendre par le biais du Comité des Régions, organe représentatif des collectivités territoriales composé de 189 membres.

## LES PRINCIPES DE L'INTERVENTION

Les aides de la Communauté interviennent en fonction de trois principes garants de la bonne utilisation des fonds :

- \* La **subsidiarité** permet aux responsabilités d'être exercées au niveau le plus proche des réalités. Les Etats et les régions identifient les besoins, définissent les plans de développement dont découleront les programmes financés par la Communauté européenne, puis les mettent en oeuvre.
- \* Le **partenariat** signifie que les acteurs nationaux, régionaux et locaux participent à la préparation et à l'exécution des programmes et en surveillent le bon déroulement.
- \* L'**additionnalité** veut que l'aide communautaire s'ajoute aux efforts financiers des Etats et des collectivités territoriales, mais ne s'y substitue pas.

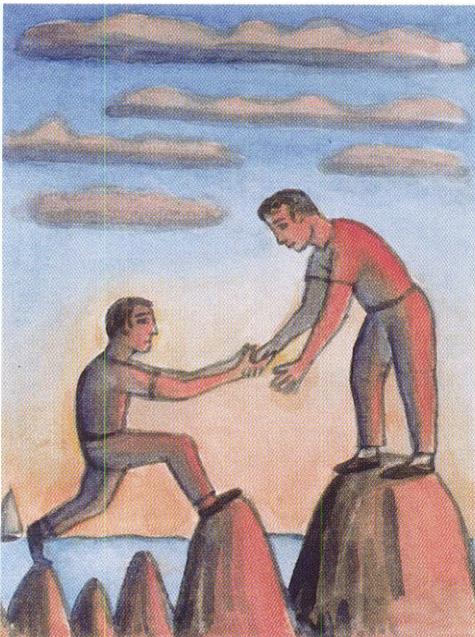
En fonction de ces principes, la Communauté intervient grâce à plusieurs **instruments financiers** :

Les fonds structurels (33% du budget) représentent la contribution la plus importante de l'Union européenne à la réduction des disparités régionales :

- le **Fonds social européen** (FSE) soutient les aides à la formation et à l'emploi,
- le **Fonds européen de développement régional** (FEDER) a une vocation générale de développement des économies régionales,
- le **Fonds européen d'orientation et de garantie agricole** (FEOGA) agit sur les aides au développement rural et agricole.

Par ailleurs interviennent également :

- l'**Instrument financier d'orientation de la pêche** (IFOP), nouvellement créé, compense les effets des restructurations dans le secteur de la pêche (objectif 5a uniquement),
- le **Fonds de cohésion**, créé par le Traité de Maastricht et destiné aux pays économiquement les moins avancés de l'Union. Ses crédits s'élèvent à 15,1 milliards d'Écus sur la période 1993-1999,
- les prêts de la **Banque européenne d'investissement** (BEI) et de la **Communauté économique du charbon et de l'acier** (CECA) complètent l'action de ces fonds.



## **T**ECHNOLOGIE, PME, ÉDUCATION, CULTURE, ENVIRONNEMENT... DES COOPÉRATIONS MULTIPLES

D'autres programmes et actions communautaires sont menés dans des domaines spécifiques et contribuent également au dynamisme des régions en favorisant la coopération et les échanges entre centres de recherche, universités, entreprises européennes et citoyens.

C'est ainsi que le quatrième programme-cadre en matière de **recherche et de développement technologique** a mis en place de nombreux programmes spécifiques afin de multiplier les liens et les synergies entre les entreprises, les laboratoires et les universités sur des projets technologiques d'avenir (Programmes RACE, SPRINT, THERMIE notamment).

Par ailleurs, des organismes-relais permettent aux **PME-PMI** d'identifier d'autres entreprises avec lesquelles elles pourront coopérer. Ainsi en 1993, 1 248 entreprises françaises ont fait appel au réseau BC-NET.

En matière d'**environnement**, le programme LIFE permet de financer des projets ambitieux et novateurs de protection de l'environnement.

Dans le domaine de l'**éducation**, le programme ERASMUS permet aux étudiants de poursuivre leurs études dans les universités d'autres États de l'Union. 13 319 étudiants français devraient bénéficier de ce programme en 1993-94.

De même, en 1992-1993, LINGUA a permis à près de 800 jeunes français d'améliorer leur connaissance des langues européennes. Ils devraient être près de 1 300 en 1993-94.

Enfin, des actions de soutien aux projets **audiovisuels** (MEDIA), **musicaux et théâtraux** (KALEIDOSCOPE), ainsi que des aides pour la **conservation du patrimoine architectural** ou pour la **traduction d'oeuvres littéraires** permettent d'étendre l'action de l'Union à la plupart des domaines de la culture européenne.



La Guadeloupe, la plus grande des petites Antilles, se compose de deux îles, Basse-Terre et Grande-Terre, séparées par un canal étroit, la Rivière Salée. Elle est entourée par d'autres îles, la Désirade, Marie-Galante, les îles de Saintes ainsi que, plus au nord, Saint-Barthélemy et la partie française de Saint-Martin. Les sites magnifiques et le charme de cet archipel contribuent à faire de la Guadeloupe un des lieux touristiques les plus attachants des Caraïbes.

L'archipel compte, au total, près de 387 000 habitants. A court terme, la progression démographique, de 11% par an, n'est pas susceptible de se ralentir compte tenu de la forte proportion des 15-25 ans. Avec 45% d'habitants de moins de 25 ans, la population guadeloupéenne est plus jeune que celle de la métropole.

L'économie guadeloupéenne souffre de sérieuses difficultés. Son appareil de production est peu développé et parfois archaïque. L'agriculture occupe 7% de la population active et ses deux grandes productions, la banane (29% de la production totale et 60% des recettes d'exportation) et la canne à sucre (50% en valeur des exportations de l'île), continuent à jouer un rôle important dans

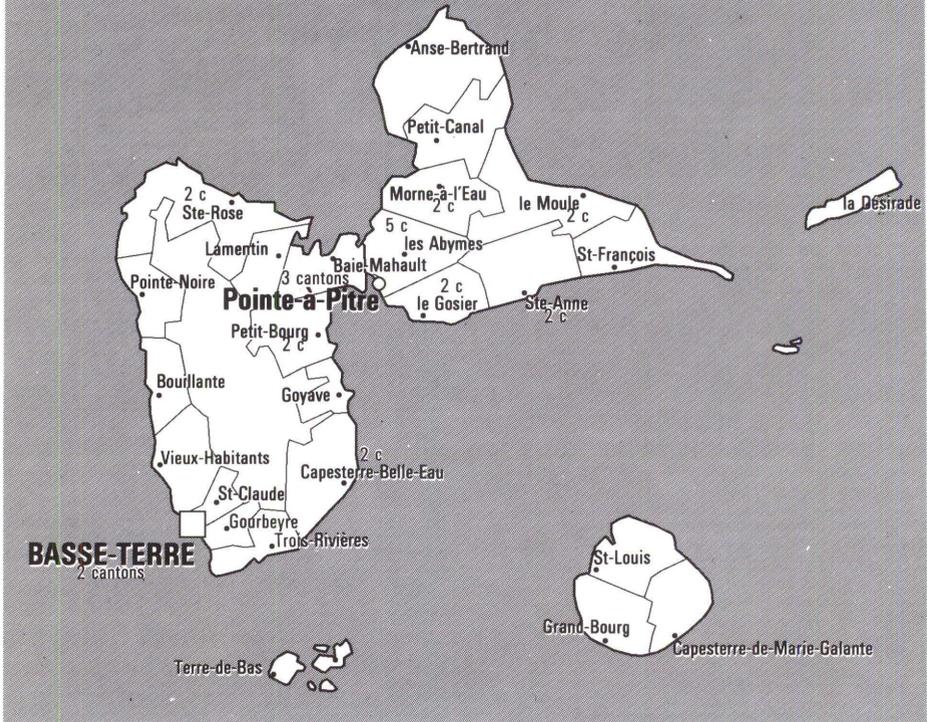
l'économie de l'île. La pêche, quant à elle, est restée une activité artisanale, voire vivrière. Les prises régressent régulièrement et, depuis 1988, ne couvrent plus que 75% des besoins.

De son côté, le secteur tertiaire représente 72% des emplois contre 65% il y a dix ans. En marge de cette évolution, l'industrie et le secteur des bâtiments et travaux publics, qui emploient 20% de la population active, ne réussissent pas à endiguer la montée du chômage.

Ce fléau demeure, en effet, le problème majeur de la Guadeloupe. En 1993, il touchait 38 225 personnes, soit 22% de la population active contre 20% en 1992. L'augmentation du chômage est plus rapide pour les hommes que pour les femmes : 25% chez les hommes contre 17% chez les femmes. Sa progression chez les jeunes semble se ralentir mais ceux-ci représentent encore, en 1992, 30% des demandeurs d'emploi. La durée moyenne du chômage s'est accrue de 43 jours en un an pour atteindre désormais plus de 400 jours.

La population de l'île comprend cependant une forte proportion de jeunes adultes désirant vivre au pays et dont une partie dispose d'une

# GUADELOUPE 97-1



© IGN Paris 1994

La totalité du territoire guadeloupéen est éligible à l'objectif 1

bonne formation. Cette caractéristique est une chance pour le développement de la Guadeloupe. Autres atouts, la diversité naturelle de la région par rapport aux autres îles des Caraïbes et des infrastructures favorables au tourisme, notamment le tourisme vert (cascades, forêts, massifs volcaniques...) ou culturel. Celui-ci s'appuie d'ailleurs sur une forte tradition populaire, une grande vitalité musicale, artistique et littéraire. Le tourisme, qui emploie plus de 2 000 personnes, en occupe indirectement 8 000 et rapporte 1,5 milliard de francs par an.

Avec un Produit Intérieur Brut de 9 milliards de francs, la Guadeloupe reste, malgré tout, une région fragile de la Communauté : les contraintes naturelles, les risques climatiques, la poussée démographique et des structures insuffisantes sont autant de handicaps qui pèsent sur ses chances de développement.

Pour tenir compte de ces difficultés, la Communauté européenne intervient en Guadeloupe grâce aux fonds structurels et selon plusieurs axes afin d'aider l'île à rattraper ses retards.

## LE SOUTIEN DE L'UNION EUROPÉENNE

### ■ LA NOUVELLE DONNE POUR 1994-1999

Avec la prochaine phase de l'intervention des fonds structurels, la Guadeloupe bénéficie à nouveau, pour six ans, du programme **objectif 1** destiné à soutenir les régions en retard de développement. Le Conseil de l'Union européenne a confirmé, le 20 juillet 1993, que la totalité du territoire guadeloupéen, et par conséquent l'ensemble de sa population, serait retenue dans la liste des zones bénéficiaires.

C'est en comparant le Produit Intérieur Brut des régions avec la moyenne communautaire que le choix des régions a été arrêté par le Conseil européen ; au-dessous du seuil de 75% de cette moyenne, la région bénéficie automatiquement de l'objectif 1.

Le futur programme objectif 1, qui déterminera l'intervention des fonds structurels pour la Guadeloupe jusqu'en 1999, va bénéficier de financements accrus auxquels s'ajouteront les crédits prévus au contrat de plan Etat-région. La Communauté, l'Etat et les Collectivités territoriales sont ainsi associés à la relance des zones les plus fragiles de l'Union afin de provoquer un réel effet de levier sur l'économie régionale.

La stratégie de développement du programme objectif 1 guadeloupéen est dans la continuité de celle établie par l'Etat et la Région au sein du contrat de plan. L'action communautaire se veut, en effet, complémentaire et additionnelle de l'action publique nationale et locale. Les futurs programmes sont préparés par la Préfecture de Région et le Conseil régional en partenariat avec les Collectivités territoriales. Ils seront adoptés par la Commission européenne puis mis en oeuvre et gérés par la Préfecture, en partenariat avec les Collectivités territoriales.

### ■ 1,4 MILLIARD DE FRANCS POUR LA GUADELOUPE ENTRE 1989 ET 1993

Sur les quatre dernières années, la Communauté européenne a participé au développement de la Guadeloupe à hauteur de 1,3 milliard de francs. A ces dotations viennent s'ajouter les crédits de l'Etat, de la Région et des Collectivités.

Les fonds communautaires ont pu être déployés à travers le programme opérationnel objectif 1 et par le biais d'initiatives communautaires, mais aussi au travers des objectifs 3, 4 et 5a.

DOTATIONS 1989-1993 (en millions de francs)				
PROGRAMME	FEDER	FSE	FEOGA	TOTAL
OBJECTIF 1	444,5	134,9	131,5	710,9
GRAND PROJET	140			140
RÉGIS	80,8	3,5	65,4	149,7
STRIDE	12,6			12,6
ENVIREG	19,2			19,2
LEADER	2,4	0,4	1,7	4,5
TÉLÉMATIQUE	5,7			5,7
OBJECTIF 5a			37,6	37,6
OBJECTIFS 3 ET 4		285,2		285,2
POSEIDOM 1992/1993			60,5	60,5
<b>TOTAL</b>	<b>1 425,9</b>			

1 écu = 6,6 francs

## LE PROGRAMME OPERATIONNEL OBJECTIF 1

Le programme opérationnel objectif 1 est une voie privilégiée qui permet, à travers sept principaux axes, la mise en oeuvre de nombreuses actions de développement grâce au FEDER, au FEOGA et au FSE.

### 1) Le désenclavement de l'île

Cette priorité a fait porter l'effort sur les infrastructures de transport afin de faciliter la circulation des personnes et des biens, mais également sur les équipements de tourisme.

Le réseau routier a ainsi bénéficié de plusieurs aménagements. La liaison routière port-aéroport a été améliorée grâce à l'échangeur de Grand Camp et la mise à trois voies du pont de la Gabarre. Cette structure, qui comporte

également une rocade, relie l'aéroport au port de Jarry et à la zone commerciale.

Par ailleurs, le contournement de Petit-Bourg est en cours d'achèvement et la déviation de Grand-Case, à Saint-Martin, a été réalisée.

Ces diverses opérations, qui visent au désenclavement de la Guadeloupe, sont renforcées par un programme individuel, le **Grand Projet** d'extension de l'aéroport du Raizet à Pointe-à-Pitre, soutenu par une contribution du FEDER de 140 millions de francs. Les travaux en cours comportent une nouvelle aérogare passagers à deux niveaux, une aérogare fret de 4 000 m<sup>2</sup> et des aménagements connexes (aires de manoeuvre, parkings, etc.). Les travaux doivent s'achever en 1995 et porteront la capacité de l'aéroport à 2 millions de personnes et 20 000 tonnes de fret par an.

## 2) Aides à l'industrie et à l'artisanat

Les aides financières conjointes de l'Etat, de la Région et du FEDER (71 millions de francs) interviennent pour permettre au secteur agricole et artisanal guadeloupéen de devenir plus compétitif et mieux structuré.

Des ateliers-relais artisanaux (8,8 millions de francs) qui permettront l'accueil et le démarrage d'entreprises artisanales et industrielles ont ainsi vu le jour à Boissard, Dothémare/Abymes, Damencourt/Moule, Nolivier/Sainte-Rose, Débarcadère/Petit-Canal. Une micro pépinière d'entreprises a enfin été créée à Saint-Martin.

De même, la réalisation d'aménagements portuaires à Gustavia a été financée par le FEDER à hauteur de 1,3 million de francs, pour un coût total de 4,6 millions de francs. Ce port, qui accueille un grand nombre de touristes, voyait jusqu'alors son développement entravé par la faiblesse de ses équipements.

## 3) Agriculture et développement rural

Les trois fonds structurels interviennent en synergie sur cet axe de développement.

L'enjeu consiste à consolider l'activité agricole pour améliorer le taux de couverture des besoins alimentaires par la production locale. Les actions entreprises concernent la modernisation des structures, la diversification des productions ainsi que le perfectionnement de leur transformation et de leur commercialisation.

Des mesures menées en faveur de la filière banane ont porté sur les équipements de conditionnement, l'amélioration de la voirie d'exploitation et la création d'un réseau d'irrigation (Côte au Vent).

Si la culture de la banane et de la canne à sucre demeurent importantes, un effort appréciable de diversification a néanmoins été engagé en faveur de la floriculture et des cultures maraîchères et fruitières.

Le Centre régional d'innovation et de transformation de technologie, biotechnologie et agronomie industrielle participe activement à la recherche locale dans le secteur agro-alimentaire. Il a notamment travaillé sur les concentrés de jus de fruits tropicaux et de jus de canne. Son action, soutenue par la



La culture de la canne à sucre

Communauté européenne, permet de développer le potentiel productif à l'exportation mais aussi d'alimenter le marché local en produits frais de qualité.

En ce qui concerne les structures et les conditions d'exploitation, des travaux ont permis le renforcement du réseau d'irrigation de Grande-Terre, l'amélioration de la fertilité des sols, le reboisement et la création de voies forestières et enfin la constitution de haies brise-vent.

#### 4) Promotion du tourisme

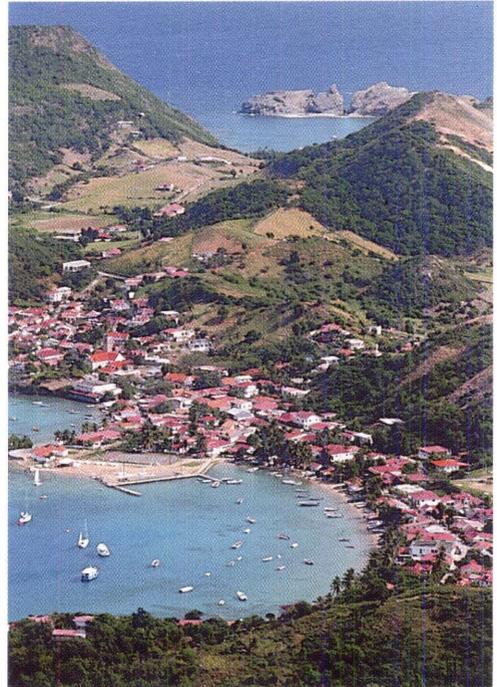
Le développement du tourisme a constitué un axe important du programme opérationnel objectif 1 de la Guadeloupe avec une participation du FEDER de 95 millions de francs.

Cet axe a soutenu la remise en état du complexe hôtelier de Fort-Royal à Deshaies, du complexe touristique de Vieux-Habitants, l'aménagement de la station balnéaire d'Anse Bertrand, la création et la modernisation de gîtes ruraux, l'installation d'une structure de petite hôtellerie et enfin la valorisation et l'équipement du Parc et des sites naturels de Guadeloupe. Le FEDER a consacré 3,4 millions de francs à cette dernière opération.

#### 5) Infrastructures de support aux activités économiques

Ces infrastructures concernent certains équipements, en particulier les équipements de formation et les réseaux d'adduction en eau potable. La Communauté a apporté son concours à la création du port de pêche de Bergevin (2 millions de francs) et à l'aménagement du port de commerce de Saint-Martin.

Sur l'île des Saintes, une canalisation sous-marine a été construite afin de multiplier par dix les ressources en eau des îles et d'en réduire le coût (10 francs le m<sup>3</sup> contre 70 aujourd'hui). Une partie de la canalisation repose à 320 mètres sous la mer, ce qui est une première technologique mondiale. Cet ouvrage, qui bénéficie en premier lieu à la population, favorise également le développement touristique.



Les îles des Saintes

#### 6) La valorisation des ressources humaines

L'aide du FSE en ce domaine s'élève à plus de 90 millions de francs. Chaque année, 5 800 personnes bénéficient d'actions de formation ou d'aides à l'embauche.

Ces initiatives ont ainsi permis la formation de "skippers" et d'hôtesse pour la navigation de plaisance à Basse-Terre et 2 800 stagiaires se sont initiés à l'artisanat, à la modernisation des services et au commerce international.



Le port de Basse-Terre

Parallèlement, le Service Militaire Adapté (SMA) permet à des jeunes de 18 à 22 ans de recevoir des formations en alternance incluant une expérience professionnelle.

## 7) La coopération régionale

Dernier axe de développement, la coopération interrégionale s'est illustrée par la création d'un observatoire volcanique. Les fonds communautaires consacrés à cette opération ont atteint 4,4 millions de francs.

### LES PROGRAMMES D'INITIATIVE COMMUNAUTAIRE

Des programmes d'initiative communautaire sont venus en complément, sur la période 1989-1993, des actions de développement menées dans l'île de la Guadeloupe.

**RÉGIS** vise à renforcer l'insertion socio-économique des régions ultra-périphériques. Ses principales actions en Guadeloupe concernent le désenclavement, le développement du potentiel touristique, la valorisation des ressources énergétiques renouvelables et des productions agricoles, et enfin la recherche et l'enseignement.

Ce programme a participé à l'aménagement des ports de Saint-Martin et de Gustavia à Saint-Barthélemy. Il concerne également le port de redistribution caraïbe de Pointe-à-Pitre. Au total, ses financements se sont élevés à près de 150 millions de francs.

L'initiative REGIS a également participé à l'adaptation des structures agricoles, surtout dans le domaine de l'agro-alimentaire, et à la valorisation des productions agricoles.

Parmi les réalisations subventionnées, citons l'installation d'une serre hydroponique pilote à Saint-Martin, la création d'un centre d'expérimentation et de démonstration pour l'horticulture et, enfin, la mise au point d'une cartographie détaillée et évolutive des cultures grâce à l'utilisation des techniques de télé-détection.

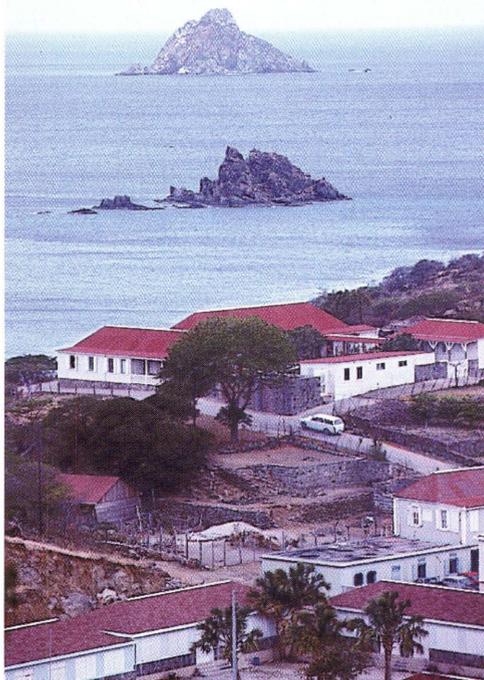
**STRIDE** est destiné à aider les activités de recherche, d'innovation et de développement technologiques.

En Guadeloupe, cette initiative s'applique au développement du CRITT-BAC, à la modernisation de la station de recherche du CIRAD de Neufchâteau et au soutien d'un programme de recherche en agronomie tropicale piloté par l'INRA. Au total, STRIDE a bénéficié de 12,6 millions de francs.

**ENVIREG** concerne la protection de l'environnement, en particulier des zones côtières urbaines et de certains sites touristiques naturels. Il a concouru, pour un montant global de 19,2 millions de francs, à la création de nouvelles stations d'épuration et à la réalisation de travaux d'aménagement de la forêt littorale.

Il a également favorisé l'assainissement des eaux usées à Marie-Galante, l'extension de la station d'épuration de la Pointe des Canoniers à Saint-Martin et de celle de Saint-Barthélemy. Cette dernière opération a reçu une subvention du FEDER de 3 millions de francs pour un coût total de 6 millions de francs.

**TÉLÉMATIQUE**, qui bénéficie d'un concours du FEDER de près de 6 millions de francs, doit



promouvoir l'utilisation de services avancés de télécommunication. Dans le secteur public, il a pour objet de développer un service télématique d'information sur la formation et l'emploi, d'installer un observatoire régional de la santé, et de mettre en place une application de télédiagnostic visuel en anatomopathologie.

Ce programme doit également apporter des facilités de fonctionnement aux PME-PMI avec,

notamment, une banque de données touristiques par minitel, l'étude et le développement d'un service télématique pour la veille technologique, la diffusion d'appels d'offre, etc.

Enfin, **LEADER** soutient, quant à lui, des actions de développement rural à Marie-Galante pour un coût total de 14 millions de francs, dont 4,8 millions de fonds européens et 2,5 millions de francs du FEDER.

## LA PARTICIPATION AUX AUTRES POLITIQUES EUROPÉENNES

D'autres programmes communautaires interviennent en Guadeloupe pour favoriser le développement, les échanges et la coopération avec les autres régions de l'Union européenne.

### ■ ÉDUCATION ET FORMATION

Les DOM font encore peu appel aux différents programmes proposés dans ce domaine (**ERASMUS**, **LINGUA**, **COMETT** etc.) Cependant, une vingtaine d'étudiants de ces régions ont participé à un programme d'échanges avec des jeunes Britanniques dans le secteur hôtelier et de la restauration. Ils ont ainsi pu améliorer leurs compétences, accroître leur capacité de mobilité professionnelle et se préparer à vivre et travailler dans un autre Etat membre.

Par ailleurs, l'action **Jean Monnet**, destinée à promouvoir les enseignements sur l'intégration européenne en université, a alloué 79 200 francs à l'Université des Antilles et de la Guyane (implantée à Pointe-à-Pitre) afin de mettre en oeuvre quatre cours sur la dimension européenne pour les DOM et de soutenir la préparation d'un colloque sur l'Outre-Mer et l'Europe communautaire.

### ■ RECHERCHE-DÉVELOPPEMENT

L'Institut national de la recherche agronomique d'une part, et le Centre de coopération internationale en recherche agrono-

mique pour le développement d'autre part, ont participé à des projets de coopération interrégionale cofinancés par l'Union européenne à hauteur de 691 000 francs.

La Guadeloupe bénéficie également d'un soutien communautaire dans le cadre du programme **THERMIE** qui favorise le développement des technologies européennes de maîtrise de l'énergie. A ce titre, plusieurs projets ont été réalisés, en particulier l'électrification de dispensaires (pour un montant de 570 000 francs) et l'alimentation en eau, par des pompes solaires, des zones d'élevage de Marie-Galante.

### ■ RÉDUIRE LES EFFETS DE L'ÉLOIGNEMENT ET DE L'INSULARITÉ

Le programme d'action **POSEIDOM**, adopté en décembre 1989 au profit des départements d'Outre-Mer français (DOM), s'intègre dans le cadre de la politique communautaire en faveur des régions ultrapériphériques. Il consacre l'application du droit communautaire à la spécificité de ces régions ; ainsi, certaines dispositions juridiques européennes ont été considérablement assouplies, notamment les règles de fiscalité en vigueur dans la Communauté.

POSEIDOM est également intervenu en Guadeloupe pour les filières bananes et canne à sucre, à hauteur de 23,4 millions de francs du FEOGA pour les premières et

17,4 millions de francs pour les secondes en 1993.

Enfin, l'Union européenne a su être présente dans l'île lors de situations particulièrement dramatiques. En effet, lorsque la Guadeloupe a été violemment frappée par le cyclone Hugo, les 16 et 17 septembre 1989, la

Communauté a décidé d'octroyer, dès le 20 septembre, une aide d'urgence aux victimes. D'un montant de 8,58 millions de francs, celle-ci a été distribuée sous forme de chèques en partenariat avec la Préfecture du département, les mairies, la Commission européenne et les représentants de l'économie guadeloupéenne.

## PERSPECTIVES DE DÉVELOPPEMENT POUR 1994-1999

Les programmes des politiques régionales communautaires seront, pour la plupart, reconduits pour la prochaine période 1994-1999 et avec des crédits plus importants. Ils seront établis en partenariat entre la Communauté européenne, l'Etat et les Collectivités territoriales, après un bilan socio-économique de la zone, l'évaluation de l'impact des actions engagées sur la période précédente et la définition d'une stratégie adaptée à la nouvelle conjoncture.

Cette période offre donc de nombreuses possibilités à l'ensemble des acteurs régionaux qui trouveront dans les nouveaux programmes des soutiens adaptés à la réalisation de leur projet de développement.

Dans la perspective de la cohésion économique et sociale européenne, indispensable à la réalisation de l'Union économique et monétaire, l'ensemble du dispositif de soutien régional doit permettre de maintenir et de créer des emplois par la relance de l'économie guadeloupéenne.

*“Cette Europe, pour qu'elle soit efficace, vivante et plus démocratique, devra non seulement unir des peuples et associer des Etats-nations, mais aussi faire participer davantage les régions à la vie communautaire.”*

Jacques Delors

# GLOSSAIRE

- ADAPT** : Programme d'initiative communautaire en faveur de l'emploi, de l'adaptation de la main-d'œuvre industrielle et de l'amélioration de la compétitivité des entreprises.
- BC-NET** : Réseau européen de coopération et de rapprochement entre entreprises.
- BEI** : Banque Européenne d'Investissement.
- BRE** : Bureau de Rapprochement des Entreprises.
- BRITE-EURAM** : Recherche européenne sur les matériaux avancés.
- COMETT** : Programme d'action communautaire d'éducation et de formation en matière de technologie.
- COMMISSION DES VILLES** : Réseau de coopération inter-régionale qui vise à l'échange d'expériences menées dans les secteurs urbains en difficulté.
- DRIVE** : Infrastructure routière spécifique à la sécurité des véhicules en Europe.
- DIONYSOS** : Action de coopération interrégionale qui vise à transmettre aux régions défavorisées le savoir-faire acquis dans des régions plus avantagées dans le domaine de la viticulture.
- EMPLOYMENT** : Programme d'initiative communautaire qui regroupe NOW, HORIZON et YOUTHSTART.
- ENVIREG** : Programme d'initiative communautaire en faveur de l'environnement régional.
- ERASMUS** : Programme en faveur de la mobilité des étudiants.
- ESPRIT** : Programme européen de recherche en faveur des technologies de l'information.
- EURISLE** : Réseau de coopération interrégionale qui apporte un outil d'aide à l'insertion adaptée à l'insularité.
- EUROFORM** : Programme d'initiative communautaire concernant les nouvelles qualifications et opportunités d'emploi dans le cadre du marché unique.
- EUROPARTENARIAT** : Programme destiné à encourager les entreprises à créer des partenariats avec des PME d'autres régions de la Communauté européenne.
- FEDER** : Fonds Européen de Développement Régional.
- FEOGA** : Fonds Européen d'Orientation et de Garantie Agricole.
- FONDS STRUCTURELS** : Ils regroupent le FEDER, le FEOGA, le FSE. Ces fonds ont pour mission de réduire les disparités entre régions européennes.
- FORCE** : Programme d'initiative communautaire pour le développement de la formation continue.
- FSE** : Fonds Social Européen.
- HORIZON** : Programme d'initiative communautaire concernant les personnes handicapées ou défavorisées.
- IDEE** : Réseau de coopération interrégionale qui a pour vocation de développer les structures d'insertion professionnelles.
- IFOP** : Instrument Financier d'Orientation de la Pêche.
- INTERREG** : Programme d'initiative communautaire en faveur des zones frontalières.
- KONVER** : Programme d'initiative communautaire en faveur de la reconversion des zones dépendantes de l'industrie d'armement.
- LEADER** : Programme d'initiative communautaire de liaison entre actions de développement rural.
- LIFE** : Instrument Financier pour l'Environnement.
- LINGUA** : Programme pour la promotion et la connaissance des langues étrangères.
- NOW** : Programme d'initiative communautaire pour l'égalité des chances entre femmes et hommes.
- PESCA** : Programme d'initiative communautaire en faveur de la pêche et de la reconversion des zones qui en dépendent.
- PETRA** : Programme en faveur des jeunes travailleurs.
- PIC** : Programme d'Initiative Communautaire.
- PIM** : Programme Intégré Méditerranéen.
- PME** : Programme d'initiative communautaire destiné à améliorer la compétitivité des entreprises, surtout dans les régions en retard de développement.
- POSEIDOM** : Programme d'options spécifiques à l'éloignement et à l'insularité des DOM.
- PRISMA** : Programme d'initiative communautaire concernant la préparation des entreprises au marché unique.
- RACE** : Recherche et développement sur les technologies de pointe dans le domaine des télécommunications en Europe.
- RECHAR** : Programme d'initiative communautaire en faveur de la reconversion des bassins charbonniers.
- REGIS** : Programme d'initiative communautaire en faveur des régions ultra-périphériques.
- RENAVAL** : Programme d'initiative communautaire en faveur de la reconversion des zones de chantiers navals.
- RESIDER** : Programme d'initiative communautaire en faveur de la reconversion des zones sidérurgiques.
- RETEX** : Programme d'initiative communautaire en faveur de la reconversion des zones dépendantes de l'industrie textile.
- STRIDE** : Programme d'initiative communautaire pour la recherche et l'innovation technologique en Europe.
- TELEMATIQUE** : Programme d'initiative communautaire concernant l'accès aux services avancés de télécommunications.
- TEMPUS** : Programme de mobilité pour l'enseignement supérieur.
- THERMIE** : Programme en faveur des technologies européennes pour la maîtrise de l'énergie.
- URBAN** : Programme d'initiative communautaire destiné à faciliter la réinsertion des personnes exclues ou marginalisées et à améliorer le cadre de vie dans les quartiers défavorisés des villes.
- YOUTHSTART** : Programme d'initiative communautaire en faveur de l'emploi des jeunes.

---

# A DRESSES UTILES

## Conseil régional de Guadeloupe

Place du Champ d'Arbaud  
97100 Basse-Terre  
Tél : (19) 590 81 35 56  
Fax : (19) 590 81

## Préfecture de région de Guadeloupe Secrétariat Général aux Affaires Régionales

Palais d'Orléans  
Rue Lardenoy  
97100 Basse-Terre Cedex  
Tél : (19) 590 81 15 60  
Fax : (19) 590 90 13 11

## Euro Info Centre Pointe-à-Pitre

BP 64  
97152 Pointe-à-Pitre Cedex  
Tél : (19) 590 90 08 08  
Fax : (19) 590 90 21 87

## Correspondant BRE Jeunes décideurs Inter-Caraïbes

M. Georges Molinard  
C/O Agence Molinard  
BP 372  
97172 Pointe-à-Pitre  
Tél : (19) 262 590 82 36 10  
Fax : (19) 262 590 90 20 73

## Sources d'Europe Centre d'information sur l'Europe

Le socle de la Grande Arche  
92054 Paris La Défense  
Tél : (1) 41 25 12 12  
Fax : (1) 41 25 12 13

---

- **Aides aux régions,**
- **Livre Blanc "pour la croissance, la compétitivité et l'emploi,"**
- **Union Economique et Monétaire,**
- **Politique Agricole Commune,**
- **Environnement et énergie...**



CHAQUE SEMAINE,  
 PRENEZ CONNAISSANCE  
 DES DERNIERS DEVELOPPEMENTS  
 DE L'ACTUALITE COMMUNAUTAIRE

à travers "l'Événement, le dossier spécial, les initiatives ..."



COMMISSION  
 EUROPÉENNE

**Représentation en France**  
 288, boulevard Saint Germain 75007 Paris  
 Tel : (1) 40 63 38 00  
 Fax : (1) 45 56 94 18

Abonnements : 600 F pour 1 an  
 (300 F étudiants) à libeller à l'ordre de :

**Agence Liaisons - CEE**  
 228, rue du Faubourg Saint-Martin,  
 75481 Paris cedex 10  
 Tel : (1) 40 38 08 20  
 Fax : (1) 42 05 41 34